

La politique fait son entrée dans les gares

Un jugement du Tribunal fédéral oblige les CFF à autoriser les flyers politiques

Désormais, les actions à caractère politique seront en principe autorisées dans les gares. C'est une plainte de l'Association contre les fabriques d'animaux (VgT) qui a ouvert la brèche. En juin 2010, le président du VgT, Erwin Kessler, avait demandé aux CFF d'autoriser la distribution, dans une gare, de flyers rendant attentif à la maltraitance d'animaux en lien avec la production de Botox. Les CFF ont refusé, arguant que leur règlement interdit les actions politiques sur leur terrain. Erwin Kessler s'est alors adressé au Tribunal administratif fédéral (TAF). Celui-ci a gelé la procédure dans l'attente d'un verdict du Tribunal fédéral dans un cas similaire. En l'occurrence, il s'agissait d'une affiche pro-palestinienne critique à l'égard d'Israël que les CFF ne toléreraient pas en gare de Zurich. Or il y a un mois, le TF a annulé le veto des CFF, jugeant qu'il ne respecte pas la liberté d'expression garantie par la Constitution. Les CFF ont réagi à ce verdict et donné leur feu vert à Erwin Kessler. L'entreprise adapte son règlement et permettra dorénavant en principe la distribution de tracts politiques.

ATS